

CONDITIONS GENERALES PLAINES - REGIONALE DE LIEGE

Les indispensables pour une inscription valable

- L' enfant doit avoir 3 ans accomplis au 1^{er} jour de la plaine et être propre pour pouvoir être inscrit.
- L'inscription se fait uniquement en ligne via le site www.ocarina.be
- Le paiement s'effectue pour une semaine complète (une semaine = 5 jours).
- En cas d'arrêt de participation durant la semaine, aucun remboursement établi sauf en cas de force majeure (laissé à l'appréciation des responsables).
- Le montant à payer est à verser dans les 8 jours à partir de la réception des informations de paiement.
- La fiche santé, reçue en même temps que les informations de paiement, doit être retournée complétée et signée (en version originale) dans les 8 jours également.

Encadrement

Les plaines s'adressent aux enfants âgés entre 3 et 12 ans en fonction du lieu de l'activité. Celles-ci respectent les normes d'encadrement imposées par le décret de la Fédération Wallonie - Bruxelles sur les Centres de Vacances et sont agréés par l'ONE. Les participants sont répartis dans différents groupes en fonction de l'âge (les groupes peuvent varier d'une semaine à l'autre en fonction du nombre de participants). Afin de garantir un encadrement de qualité, nous vous demanderons de nous fournir une fiche santé dûment complétée et signée (cf. courrier de confirmation). Ce document permettra à l'équipe d'encadrement d'établir un contact direct avec l'enfant, de mieux le connaître et de lui offrir l'accompagnement approprié. Cette fiche est confidentielle.

En cas de problème médical préexistant, votre enfant doit être muni du traitement en cours pour la durée de la plaine. Si l'administration d'un médicament est nécessaire, il sera obligatoirement accompagné d'une prescription médicale complète (produit, mode d'administration, dosage, fréquence et durée).

Inscriptions et prix

Les inscriptions se font pour des périodes de 5 jours consécutifs minimum et uniquement en complétant le formulaire en ligne via www.ocarina.be.

Les informations de contact transmises lors de l'inscription seront utilisées tout au long de la gestion du dossier. Veuillez donc nous communiquer avec exactitude les coordonnées de la personne en charge de l'enfant.

La validation de l'inscription est liée :

- aux places disponibles au moment de la demande ;
- au paiement de l'activité dans les délais requis ;
- à la réception des documents utiles.

Le prix, établi par semaine, varie en fonction du lieu d'accueil et comprend :

- Une collation le matin et l'après-midi ;
- La soupe à midi ;
- Une activité en extérieur par semaine ou une activité thématique spécifique sur le lieu de plaine;
- Le matériel d'animation ;
- Les assurances ;
- Le service de garderie du matin et du soir. (8h15 - 9h et 17h - 17h30)

Le paiement, dans sa totalité, devra être effectué dans les 8 jours ouvrables à compter de la réception des informations de paiement.

Le prix de l'activité ne doit pas être un frein à la participation de votre enfant. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Pour les membres de la Mutualité Chrétienne en ordre d'assurance complémentaire, le prix réduit accordé tient déjà compte de l'avantage octroyé par l'assurance complémentaire de la Mutualité Chrétienne.

Pour les non membres de la Mutualité Chrétienne, une attestation de participation sera fournie à l'issue de l'activité afin d'obtenir une éventuelle intervention de la part de leur mutualité.

Les frais de plaine permettent de prétendre à une déduction fiscale. Une attestation à joindre à la déclaration fiscale sera transmise dans le courant du mois d'avril de l'année suivant la participation à l'activité.

Assurances

Les plaine sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. L'assurance prend en charge une partie des éventuels dommages corporels consécutifs à un accident survenu durant la plaine. L'assurance ne couvre pas la perte et le vol. Les bris de lunettes ou de prothèse/appareil dentaire ne sont couverts que partiellement. Le détail de la couverture peut vous être fourni sur demande.

Désistement et annulation

Tout désistement , même si le paiement n'a pas encore été effectué, doit être signalé par écrit à Ocarina Liège dans les plus brefs délais. Jusqu'à 10 jours (ouvrables) avant la date de l'activité, nous remboursons la totalité des frais de participation. Nos activités sont soumises au nombre suffisant



d'animateurs pour encadrer. L'activité peut être annulée si ce nombre n'est pas atteint (maladie, quarantaine, etc.).

Photos et vidéos

Les photos prises dans le cadre des activités d'Ocarina peuvent être utilisées pour illustrer les publications de l'association (y compris sur les réseaux sociaux) ainsi que son site internet, avec une attention particulière à une sélection qui soit toujours respectueuse des vacanciers. Les photos et illustrations des brochures et autres publications d'Ocarina sont sélectionnées en toute bonne foi et ne constituent pas un descriptif contractuel.